

Non-lieu dans l'affaire des abattoirs

CLARENS

Il n'y aura pas de coupables dans l'affaire du dépassement de crédit lors des travaux aux abattoirs. Le juge a tranché: exception faite d'un maître d'état renvoyé devant le Tribunal de police pour contrainte, les acteurs bénéficient d'un non-lieu.

FLORENCE MILLIOUD HENRIQUES

En 2005, la question était: qui va porter le chapeau des 8 millions de francs de dépassement ajoutés aux 9 millions votés pour la transformation des abattoirs de Clarens? Les politiques, l'infrastructure étant intercommunale? Les mandataires, responsables du chantier? Tous? A la justice de trancher, décidait cette même année une commission d'enquête interne.

En 2008, la réponse est: personne n'est coupable! «L'enquête exclut toute malversation», tranche le substitut du juge d'instruction Jean Treccani. Ce qui ne l'empêche pas de formuler de sévères critiques dans son communiqué de presse tombé hier. Il y commente un dépassement qui «résulte d'un mélange d'incompétence, de légèreté, de désorganisation et de précipitation à tous les échelons décisionnels».

Ceux qui, à l'époque, parlaient de «gouffre financier», ceux qui croyaient à la «négligence» et au «scandale» n'échappent pas à la



COMITÉ DE DIRECTION

A l'origine, la transformation des abattoirs de Clarens devait coûter 9 millions. Au final, la facture s'établira à quelque... 17 millions. Après s'être penchée sur la question, une commission d'enquête avait décidé de renvoyer devant la justice le comité de direction des abattoirs, ainsi que certains responsables du chantier. Trois ans après, l'enquête est close: le juge conclut à un non-lieu.

LA TOUR-DE-PEILZ, LE 24 JUIN 2005

liste du magistrat. Des membres du corps délibérant votant les crédits «sans aucune curiosité financière», aux décideurs du comité de direction qui «ont laissé la bride sur le cou des responsables du chantier, lesquels l'ont dirigé sans rigueur et en donnant parfois dans la démesure»... tous partagent le chapeau d'une facture qui a finalement doublé. Passant, en quatre ans, de 9 à 17 millions pour la modernisation de l'infrastructure.

Voie du recours ouverte

Seul un maître d'état français qui, pour cause de discorde sur ses prétentions financières, a

«Notre bonne foi est ainsi reconnue»

PIERRE SALVI, ANCIEN PRÉSIDENT DES ABATTOIRS

bloqué le processus d'utilisation d'une machine, est renvoyé devant une instance judiciaire, à savoir le Tribunal de police. Le reste du banc... des accusés s'est vidé de ses acteurs. Tous au bénéfice d'un non-lieu, malgré ce que le juge Treccani apparaît à des «négligences manifestes». Explication: la gestion fautive n'est reconnue qu'en cas de faillite. Or les abattoirs n'ont pas été frappés d'une telle pro-

cédure. Au contraire. Une récente étude (24 heures du 22 novembre 2007) donne encore un à deux ans à l'infrastructure pour se forger un avenir.

Sur le plan judiciaire, la voie du recours contre les conclusions du juge est encore ouverte. Dans l'attente de savoir si elle sera utilisée ou pas, rares sont ceux qui risquent un commentaire.

Syndic de Montreux et président du comité de direction des abattoirs au moment des faits, Pierre Salvi s'est réjoui de «l'excellente nouvelle»: «Ma bonne foi et celle de mes collègues sont ainsi reconnues.» ■



Le surcoût final de la transformation des abattoirs de Clarens pèse lourd sur la gestion de l'infrastructure.

Des sociétés locales mises en prison



L'ancienne prison (à g.) recèle 28 cellules, lesquelles seront louées après rénovation.

VEVEY

L'ancienne prison de la ville sera transformée, et dévolue à des sociétés locales. Mercredi soir, 290 000 francs ont été octroyés en ce sens par le Conseil communal.

La prison de Vevey, désaffectée par le canton en 2005, puis remise aux autorités locales, sera prochainement rénovée par des travaux affleurant les 300 000 francs. La rénovation permettra de réaffecter ce lieu chargé d'histoire(s) pour en faire la «Maison des sociétés locales». Les 28 pièces existantes (323 m² au total) seront louées après transformation. Les associations et sociétés intéressées auront ainsi un lieu permanent pour leurs réunions et assemblées.

Des artistes auront l'occasion de louer des locaux. En revanche, les activités commerciales, comme la vente à l'emporter par exemple, en sont exclues. Le prix de location a été fixé à 60 francs par mois, charges comprises. Pour une cellule de 10 m², une association devra donc s'acquitter de 600 francs par an.

1800 francs si elle opte pour une ancienne salle d'arrêt (30 m²).

La grande majorité du Conseil communal a suivi ce voeu des autorités. Néanmoins, quelques avis contraires se sont fait entendre avant le vote. Ce fut le cas notamment d'Alain Gonthier, le leader d'Alternatives, qui a déposé un amendement: «Le bâtiment est peu adapté pour les sociétés locales. En revanche, un hôtel de luxe pourrait y prendre place. Ça existe à Bâle, Lucerne, Budapest, Stockholm, Avignon ou Boston entre autres.»

Réplique immédiate du syndic Laurent Ballif: «La prison n'était plus aux normes. Vous imaginez bien, dès lors, que le canton n'acceptera pas un hôtel de luxe. Et l'investissement serait trop important. Ça ne tient pas la route.»

Elu de Vevey Libre, Pascal Nicollier prône quant à lui «une auberge de jeunesse ou une pension. Cela aurait en outre le mérite de dynamiser le quartier oriental de Vevey, pour quelques sous de plus seulement.»

«Non, pas pour quelques sous de plus seulement. C'est un mensonge!» s'est emporté Laurent Ballif. CHRISTOPHE BOILLAT

Fusion dans le Cercle de Saint-Saphorin? Des frémissements, mais sans enthousiasme

LAVAUX

Les autorités de Chexbres, de Puidoux, de Rivaz et de Saint-Saphorin discutent informellement de fusion. Et lorgnent du côté de Cully pour savoir ce que deviendra le «bis» de leur processus de regroupement

«Ce sera à quatre ou rien!» Sur ce point, les quatre syndics du Cercle de Saint-Saphorin sont d'accord lorsqu'ils parlent de fusion. Pour le reste, chacun apprécie la situation en fonction de ce qu'il sent dans la population de son village.

Il y a cependant quelques faits concrets. Le premier est ancien. Lors de la précédente législature, les ex-syndics de Chexbres et de Puidoux avaient lancé l'idée. Alors Saint-Saphorin (360 habitants) et son syndic, Alexandre Bernal, avaient laissé entendre que la chose les intéressait peu.

Curieusement, aujourd'hui, c'est au Conseil communal de Saint-Saphorin que la question a rejailli en décembre dernier, et par la bouche de son syndic. «Nous avons un problème de relève et, même si je ne suis pas



«Le nom à retenir serait Saint-Saphorin»

PIERRE MONACHON,
SYNDIC DE RIVAZ

personnellement favorable à une fusion, j'ai voulu rendre attentif le Conseil. Si nous peinons toujours à trouver des candidats à la Municipalité, la seule alternative sera un regroupement avec nos trois voisines», explique-t-il.

A Rivaz (351 âmes), Pierre



«Nous avons un problème de relève»

ALEXANDRE BERNEL,
SYNDIC DE SAINT-SAPHORIN

Monachon, syndic, organise pour le prochain Conseil général, en juin, un sondage informel auprès de la population. Il répond ainsi à la demande d'un membre de l'organe délibérant. «La Municipalité ne dit pas non à une fusion, mais ça doit être à quatre ou rien!» affirme Pierre

Monachon. Il fait remarquer que sa commune n'a pas eu de problème pour le renouvellement de ses autorités et qu'elle a des projets d'investissements. Le syndic n'hésite cependant pas à s'aventurer sur la délicate question du nom de la commune fusionnée. «Ce serait Saint-Saphorin, en référence à l'ancienne paroisse qui, justement, réunissait déjà les quatre bourgs», dit-il.

À Chexbres, le syndic Jean-Daniel Delay remarque qu'avec plus de 2000 habitants, son village a la masse critique pour fonctionner correctement sans fusionner. Prudent, il veut voir ce que donnera le nouveau projet en gestation du côté de Cully et de ses voisines. «Pour moi rien n'est fermé, mais il faut le faire avec l'aval des habitants, on ne doit pas se louper», dit-il.

Puidoux (2500 habitants) est aujourd'hui la plus réservée. «J'ai fait un tour de table avec mes municipaux. Ils ne sont pas chauds, et la population semble penser qu'il n'y a pas de raison de mettre cet ouvrage sur le métier», dit René Gillieron, syndic. Mais si nos trois voisines sont intéressées, on devra se poser la question.»

BERTRAND DUBOIS

EN BREF

Guerre de Troie

VEVEY Le théâtre parisien Silvia Monfort jouera *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, de Jean Giraudoux, mardi à 19 h 30 au Théâtre

de Vevey. Dans cette interprétation, Philippe Beautier et Emma Colberti évoluent en compagnie de Nicolas Briançon, qui assure aussi la mise en scène. Cette tragicomédie évoque entre autres les débats entre va-t-en-guerre et pacifistes à travers l'histoire, et fait intervenir des personnages antiques tels que la belle Hélène ou Pâris.

Cambricolage à la Maison de commune

LA TOUR-DE-PEILZ Les locaux des services sociaux situés dans la Maison de commune, Grand-Rue 50, ont été victimes d'un vol par effraction dans la nuit de samedi à dimanche. Les malfrats ont notamment emporté de l'argent. Une enquête judiciaire est en cours.

Ateliers photo

VEVEY Dès mardi, le Musée suisse de l'appareil photographique proposera plusieurs ateliers payants pour petits et grands. Noir-blanc, couleur, technique, conservation, tous ces aspects seront enseignés et mis en pratique. Renseignements complémentaires et inscriptions: 021 925 21 40 ou cameramuseum@vevey.ch